



**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille dix-huit, le 03 avril, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente
(Seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première)

Date de convocation : 27 mars 2018

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Vote du compte administratif 2017
- 2 Approbation du compte de gestion 2017
- 3 Affectation des résultats
- 4 Vote du budget 2018
- 5 Personnel ALPI
- 6 Convention de prestations de services « non-adhérent »
- 7 Nouvelles participations
- 8 Complément à la délibération du 08 mars 2018 portant sur le marché « Fourniture de licences Zimbra »
- 9 Nouveaux adhérents
- 10 Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°01
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	3 479 253,56
DEPENSES	2 936 345,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	542 908,23

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	763 243,65
DEPENSES	681 722,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	81 520,82

D'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	55 021,22
DEPENSES	47 390,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 630,45

D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°02
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

De déclarer que le compte de gestion dressé pour le Syndicat Mixte ALPI pour l'exercice 2017 par la Paierie Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet

DÉLIBÉRATION N°03
AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ** :

Pour le budget principal.

Après avoir voté le compte administratif,

À la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	2 936 345,33 €
Recettes (b)	3 139 863,48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c=b-a)	203 518,15 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	339 390,08 €
Résultat de clôture 2017 (e=c+d)	542 908,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses (a)		681 722,83 €
Recettes (b)		710 805,87 €
Résultat d'investissement de l'exercice (c=b-a)		29 083,04 €
Solde d'exécution reporté N-1 (d)		52 437,78 €
Solde d'exécution 2017 (e=c+d)		81 520,82 €
Restes à réaliser	Dépenses (f)	101 863,45 €
	Recettes (g)	9 000,00 €
	Solde (h =f-g)	92 863,45 €
Besoin de financement de l'investissement 2017	i = h-e	11 342,63 €

Le solde d'exécution reporté 2017 étant inférieur au besoin de financement de l'investissement 2017, l'affectation est réalisée conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

BUDGET PRINCIPAL - Affectation sur l'exercice 2018	
Compte R 002 - Excédent de fonctionnement reporté	531 565,60 €
Compte R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 520,82 €
Compte R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	11 342,63 €

BUDGET ANNEXE

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses (a)	47 390,77 €
Recettes (b)	48 610,59 €
Résultat de l'exercice (c=b-a)	1 219,82 €
Résultat reporté N-1 (d)	6 410,63 €
Résultat de clôture 2015 (e=c+d)	7 630,45 €

BUDGET ANNEXE - Affectation sur l'exercice 2018	
Compte R 002 - Résultat d'exploitation reporté	7 630,45 €

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DÉLIBÉRATION N°04 VOTE DU BUDGET

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'adopter le budget principal 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	891 213,45	891 213,45
FONCTIONNEMENT	3 903 505,60	

D'adopter le budget annexe 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	57 430,45	57 430,45

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 05 PERSONNEL ALPI – CREATION POSTES SUITE A AVANCEMENT

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De créer 2 postes de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01.05.2018

De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en supprimant les postes actuels et en ajoutant les nouveaux.

La rémunération et la durée de carrière des agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant les différents grades.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 06
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE NON ADHERENT

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver la convention de prestation pour l'Association Plateforme Territoriale d'Appui Santé Landes pour l'assistance du matériel informatique pour un montant de 1391.27 euros

D'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que d'éventuels avenants.

DELIBERATION N° 07
NOUVELLES PARTICIPATION

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De prendre acte des nouvelles participations pour les adhérents

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N° 08
COMPLEMENT DELIBERATION DU 08 MARS 2018 PORTANT SUR LE MARCHÉ
FOURNITURE DE LICENCES ZIMBRA

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'abroger la délibération du comité syndical en question prise lors du Comité Syndical du 08 mars 2018.

D'approuver le marché à venir avec la société STARXPERT pour un montant estimatif de 155 823.80 euros sur la durée totale du marché, soit 4 ans.

D'autoriser la Présidente à signer le marché.

DELIBERATION N° 09
NOUVEAUX ADHRENTS

Néant

Informations diverses

- **Ligne de trésorerie (dans le cadre de la délégation accordée)**

Madame la Présidente informe que la consultation concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie a vu le Crédit Agricole proposer la meilleure offre, dont voici les principales caractéristiques :

- Montant de la ligne : 150 000 €
- Taux d'intérêt: Taux variable EURIBOR 3 mois moyenné + marge fixe de 0.60 % (soit au 02/03/2018 : taux si tirage à 0.273 %)
- Prélèvement des intérêts: à chaque trimestre civil, calculés à terme échu, sur le montant des fonds utilisés

- Frais de dossier: 150 €
- Commission d'Engagement: 225 €

Séance levée à 19 heures
La Présidente, Magali VALIORGUE